Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2021 • Métropole • Jour 2 • Remplacement

Code sujet **21-HGGSPJ2ME3** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Sujets de dissertation au choix
2 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de documents — Études critiques de documents au choix
2 réponses • sujet p. 3–6

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation

10 points

Sujets de dissertation au choix

Question Dissertation 1

Sujet p. 2

> Les formes de la guerre du XVIIIe siècle à nos jours

Démarche. Le sujet porte sur les formes de la guerre depuis le XVIIIe siècle : il faut examiner les acteurs, les objectifs, les moyens et les espaces des conflits. Il ne s'agit pas de raconter toutes les guerres, ni de considérer que chaque forme nouvelle remplace les précédentes. Il faut mettre en évidence les transformations, mais aussi les continuités.

Problématique : comment les formes de la guerre se sont-elles transformées du XVIIIe siècle à nos jours, et pourquoi ces transformations n'ont-elles pas fait disparaître les formes antérieures ?

Plan argumenté :

1. Au XVIIIe siècle, les guerres sont principalement conduites par des États et des armées régulières, même si les rivalités peuvent déjà s'étendre à plusieurs continents. Les révolutions politiques, puis l'industrialisation, élargissent la mobilisation et accroissent les moyens de combat.
2. Au XXe siècle, les guerres de masse mobilisent les sociétés et les économies, et les guerres totales frappent aussi les civils. Après 1945, l'arme nucléaire transforme les rapports de force et fait de la dissuasion un élément central de la stratégie des grandes puissances.
3. Depuis la fin de la guerre froide, les conflits associent des formes diverses : guerres entre États, guerres civiles, interventions extérieures, terrorisme et moyens hybrides, dont les opérations numériques. Ces nouvelles modalités n'effacent ni les armées conventionnelles ni les rivalités entre États.

Repères à mobiliser : guerre de Sept Ans (1756-1763), levée en masse (1793), Première Guerre mondiale (1914-1918), Seconde Guerre mondiale (1939-1945), guerre de Corée (1950-1953), attentats du 11 septembre 2001 et invasion de l'Irak en 2003.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Les formes de la guerre du XVIIIe siècle à nos jours

La guerre est un phénomène ancien, mais ses acteurs, ses objectifs, ses moyens et ses espaces changent avec les sociétés et les rapports de puissance. Au XVIIIe siècle, les conflits sont principalement conduits par des États disposant d'armées régulières. Depuis, les révolutions politiques, l'industrialisation, l'apparition de l'arme nucléaire et le développement de nouveaux domaines de confrontation ont profondément transformé les guerres. Ces évolutions ne signifient toutefois pas que les formes antérieures ont disparu. Comment les formes de la guerre se sont-elles transformées du XVIIIe siècle à nos jours, et pourquoi ces transformations n'ont-elles pas fait disparaître les formes antérieures ?

Au XVIIIe siècle, les guerres sont le plus souvent des conflits entre États, conduits par des armées régulières et hiérarchisées. Les souverains cherchent notamment à défendre ou à accroître leur puissance et leurs territoires. Les batailles rangées et les sièges occupent une place importante. Ces guerres ne sont cependant pas nécessairement limitées à l'Europe : de 1756 à 1763, la guerre de Sept Ans oppose notamment la France et le Royaume-Uni en Europe, en Amérique du Nord et en Inde, ainsi que sur les mers. Elle montre que les rivalités entre puissances peuvent déjà donner aux conflits une dimension mondiale.

La Révolution française élargit la mobilisation. La levée en masse décrétée le 23 août 1793 appelle les citoyens à contribuer à la défense de la République. Les guerres révolutionnaires puis napoléoniennes mobilisent des armées nombreuses et rapprochent davantage la guerre de la nation et de ses objectifs politiques. Au XIXe siècle, l'industrialisation accroît progressivement les capacités de production et de transport. Le chemin de fer facilite le déplacement des troupes et des approvisionnements, tandis que les progrès de l'armement augmentent la puissance de feu. Ces transformations contribuent à préparer les guerres de masse du XXe siècle.

La Première Guerre mondiale (1914-1918) marque une rupture par l'ampleur de la mobilisation militaire, économique et humaine. Les États mettent les industries et les populations au service de l'effort de guerre. Les soldats connaissent notamment la guerre de tranchées, marquée par l'usage massif de l'artillerie et des mitrailleuses ; les civils sont eux aussi touchés par les pénuries et les pertes. La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) pousse plus loin la logique de guerre totale : les économies sont mobilisées, les populations civiles sont frappées par les occupations, les massacres et les bombardements. Les États-Unis larguent des bombes atomiques sur Hiroshima le 6 août 1945 et sur Nagasaki le 9 août 1945. Ces bombardements révèlent une capacité de destruction d'une ampleur nouvelle.

Après 1945, l'arme nucléaire transforme la stratégie des grandes puissances. Pendant la guerre froide, les États-Unis et l'URSS s'affrontent par la compétition idéologique, les alliances et la course aux armements, tout en évitant une guerre directe entre eux, qui pourrait conduire à une escalade nucléaire. La dissuasion repose sur la crainte de représailles dévastatrices. La guerre de Corée (1950-1953) illustre un conflit où les grandes puissances soutiennent des camps opposés, même si l'intervention de la Chine et le soutien soviétique rendent la situation plus complexe qu'un simple affrontement indirect entre deux blocs. La guerre froide montre ainsi que la menace nucléaire peut limiter l'affrontement direct sans faire disparaître les guerres.

Depuis la fin de la guerre froide, les formes de conflictualité se diversifient. Les guerres civiles et les conflits impliquant des acteurs non étatiques prennent une place importante. Les attentats du 11 septembre 2001, organisés par Al-Qaïda aux États-Unis, montrent qu'un réseau terroriste peut frapper une grande puissance sans disposer d'une armée conventionnelle comparable à la sienne. Les

interventions militaires conduites ensuite en Afghanistan se déroulent dans un contexte où les forces étatiques affrontent aussi des groupes armés, et où la distinction entre combattants et civils peut être difficile. Les guerres entre États ne disparaissent pas pour autant : en 2003, une coalition conduite par les États-Unis envahit l'Irak ; l'invasion est suivie d'une insurrection et d'une longue période d'instabilité. Enfin, certains conflits combinent opérations militaires conventionnelles, désinformation, pressions économiques et actions numériques : le terme de « conflictualité hybride » désigne cette combinaison, sans faire de toutes ces pratiques une forme de guerre identique.

Du XVIIIe siècle à nos jours, la guerre s'est donc caractérisée par une mobilisation de plus en plus large des sociétés et des économies, une puissance destructrice accrue et une diversification des acteurs et des moyens. Mais les guerres entre États, les armées régulières et les combats conventionnels demeurent. Les formes de la guerre se superposent plus qu'elles ne se succèdent : leur combinaison dépend des acteurs, des objectifs politiques et des moyens disponibles.

Question Dissertation 2

Sujet p. 2

> Le patrimoine et le tourisme

Démarche. Le sujet met en relation deux notions. Le patrimoine désigne des biens matériels ou immatériels auxquels des sociétés attribuent une valeur et qu'elles souhaitent transmettre ; le tourisme recouvre les déplacements et les activités de visite. Il faut montrer que le tourisme peut faire connaître le patrimoine et contribuer à sa conservation, mais aussi exercer des pressions sur les sites et les sociétés locales. Il faut enfin expliquer les choix de gestion et les enjeux politiques et mémoriels liés à cette relation.

Problématique : comment le tourisme contribue-t-il à faire connaître et à valoriser le patrimoine, tout en créant des tensions qui rendent nécessaires sa protection et la régulation de ses usages ?

Plan argumenté :

1. Le tourisme accroît la visibilité du patrimoine et peut apporter des ressources utiles à sa conservation ; la reconnaissance patrimoniale participe également au rayonnement des territoires.
2. Une fréquentation excessive peut dégrader les sites et les milieux, transformer les activités et les logements, et créer des conflits entre visiteurs, acteurs économiques et habitants.
3. La gestion du patrimoine touristique impose donc des mesures de protection et des arbitrages. Les choix de patrimonialisation et de mise en valeur comportent aussi des enjeux de mémoire, d'identité et de pouvoir.

Repères à mobiliser : Convention du patrimoine mondial adoptée par l'UNESCO en 1972 ; pression touristique à Venise ; destructions des bouddhas de Bamiyan en 2001 et atteintes au site de Palmyre en 2015, en distinguant ces destructions liées à des acteurs armés des effets du tourisme.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Le patrimoine et le tourisme

Le patrimoine désigne des monuments, des objets, des paysages ou des pratiques auxquels une société attribue une valeur et qu'elle souhaite transmettre. Le tourisme correspond aux déplacements et aux activités de visite réalisés hors du lieu de vie habituel. Ces deux phénomènes sont étroitement liés : les visiteurs se rendent sur des lieux patrimoniaux, tandis que leur fréquentation peut contribuer à la notoriété de ces lieux. Mais le tourisme peut aussi les fragiliser et transformer la vie des populations qui y résident. Comment le tourisme contribue-t-il à faire connaître et à valoriser le patrimoine, tout en créant des tensions qui rendent nécessaires sa protection et la régulation de ses usages ?

Le tourisme peut d'abord faire connaître le patrimoine et contribuer au financement de sa conservation. Les visites de monuments, de musées et de paysages patrimoniaux soutiennent des emplois et peuvent procurer des revenus aux collectivités et aux acteurs locaux. La reconnaissance internationale participe parfois à cette visibilité. Adoptée en 1972, la Convention de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel organise une coopération entre États pour protéger des biens reconnus comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial peut accroître la notoriété d'un site et encourager sa protection. Elle ne garantit cependant ni une conservation suffisante ni une répartition équilibrée des bénéfices du tourisme. Le patrimoine peut aussi servir à faire connaître l'histoire d'un territoire et à renforcer son rayonnement culturel.

La mise en tourisme comporte toutefois des risques lorsque la fréquentation dépasse les capacités des lieux. Les passages répétés, les aménagements et les déchets peuvent dégrader des monuments ou des milieux naturels fragiles ; l'afflux de visiteurs peut également provoquer congestion et forte consommation de ressources. À Venise, la concentration touristique pose notamment la question de l'équilibre entre l'accueil des visiteurs, la préservation du centre historique et la vie des habitants. Dans les quartiers recherchés, le développement des locations de courte durée peut contribuer aux tensions sur le logement ; les commerces et les services peuvent aussi se réorienter vers les visiteurs. Le lieu demeure alors une attraction, mais risque de perdre une partie de ses fonctions quotidiennes pour ses habitants. Ces effets varient selon les territoires et ne sont pas imputables au tourisme seul : ils dépendent également des politiques du logement, des choix d'aménagement et des formes de fréquentation.

La relation entre patrimoine et tourisme est également politique et mémorielle. Décider ce qui doit être conservé et la manière de le présenter revient à sélectionner certains héritages et certains récits. Un monument peut devenir un symbole d'identité, de rayonnement ou de revendication. La destruction des bouddhas monumentaux de Bamiyan par les talibans en Afghanistan, en mars 2001, montre que le patrimoine peut être visé en raison de sa valeur symbolique. Le site antique de Palmyre, en Syrie, a subi des destructions pendant l'occupation de la ville par l'organisation État islamique en 2015. Ces destructions relèvent d'actes armés et idéologiques, non des effets du tourisme ; elles rappellent néanmoins que le patrimoine est un enjeu de pouvoir et que sa protection peut nécessiter une coopération dépassant le cadre local. La mise en valeur touristique peut, elle aussi, susciter des débats sur la représentation du passé, la propriété des objets et leur restitution.

Il faut donc chercher un équilibre entre l'accès des visiteurs, la protection des biens et les besoins des habitants. Selon les lieux, la gestion peut associer restauration, encadrement des activités, répartition des flux, limitation des visites ou participation des populations locales aux décisions. Le tourisme peut contribuer à la conservation si des moyens suffisants y sont consacrés et si les usages sont régulés. À l'inverse, une recherche de rentabilité immédiate risque de réduire le patrimoine à un produit touristique et d'accélérer sa dégradation. Les mesures doivent être adaptées : un centre historique très fréquenté, un paysage naturel fragile et un site archéologique n'appellent pas les mêmes solutions.

En définitive, patrimoine et tourisme entretiennent une relation à la fois féconde et conflictuelle. Le tourisme peut diffuser la connaissance du patrimoine, participer à son financement et accroître le rayonnement des territoires. Mais il peut également fragiliser les sites, transformer les usages locaux et alimenter des débats de mémoire et de gestion. Protéger le patrimoine suppose donc de ne pas le réduire à une attraction : il faut des règles, des moyens et une prise en compte des sociétés qui en sont les héritières.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude critique de documents

10 points

Études critiques de documents au choix

Question Étude critique de documents 1

Sujet p. 3, 4

> Le rôle des sociétés dans le changement climatique. En analysant les documents et en vous appuyant sur vos connaissances, étudiez l'importance des fluctuations et évolutions climatiques, ainsi que leur impact géopolitique.

Démarche. Il faut distinguer les fluctuations climatiques, c'est-à-dire les variations du climat à différentes échelles de temps, de la tendance durable au réchauffement contemporain. L'étude croise l'entretien d'Emmanuel Le Roy Ladurie avec la chronologie de la coopération climatique, sans confondre les étapes des négociations et la mesure du changement climatique. Elle explique enfin comment les effets du changement climatique produisent des enjeux géopolitiques, notamment parce que les responsabilités et les vulnérabilités sont inégalement réparties.

Lecture critique des documents. Le document 1 est un extrait d'un entretien de l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie, publié dans *L'Express* le 2 février 2015. Il insiste sur le rôle de la révolution industrielle, l'augmentation des émissions de CO_2, le recul des glaciers et les risques d'un réchauffement important. Il nuance le lien entre activité humaine et réchauffement pour le XIXe siècle, mais juge ce lien très probable aujourd'hui. Le chiffre d'environ 0,9 °C depuis 1850 et les projections citées sont ceux de l'entretien en 2015 : ils ne doivent pas être présentés comme des mesures actualisées. Cet entretien destiné au grand public éclaire les enjeux, mais ne remplace pas une expertise scientifique détaillée. Le document 2 est une chronologie réalisée d'après Chantal Fitoussi, pour l'Agence française pour la biodiversité, publiée sur le site eaufrance et consultée le 10 septembre 2020. Elle retrace des étapes de la coopération climatique de 1988 à 2020, mais ne mesure ni les températures ni les effets du changement climatique. C'est une sélection de repères, non un bilan de l'efficacité des politiques.

Problématique fidèle au sujet : quelle est l'importance des fluctuations et des évolutions climatiques, et quels impacts géopolitiques produisent-elles ?

Plan argumenté. 1. Le climat a toujours connu des fluctuations, mais le réchauffement contemporain se distingue par son ampleur et par le rôle majeur des activités humaines. 2. Ses effets touchent les ressources, les territoires et les populations de manière inégale, ce qui crée des enjeux et des tensions géopolitiques. 3. Les États ont construit une coopération climatique internationale, dont le document 2 retrace les principales étapes, mais les intérêts divergents et les difficultés d'application en limitent la portée.

Rédaction proposée.

Le climat n'est jamais parfaitement stable : il varie selon les saisons, les années et les périodes plus longues. Les sociétés ont donc toujours dû s'adapter à des sécheresses, des épisodes froids ou des changements de précipitations. Toutefois, le réchauffement observé depuis l'industrialisation se distingue par son ampleur et par le rôle majeur des activités humaines. Il pose une question géopolitique, car ses effets franchissent les frontières alors que les responsabilités, les moyens d'adaptation et les vulnérabilités sont inégalement répartis. Quelle est donc l'importance des fluctuations et des évolutions climatiques, et quels impacts géopolitiques produisent-elles ? On verra d'abord que le réchauffement contemporain se superpose aux variations naturelles tout en étant principalement lié aux activités humaines, puis qu'il transforme les conditions de vie et les équilibres territoriaux, avant d'étudier la coopération internationale et ses limites.

Le climat a connu des fluctuations bien avant la période industrielle. Des variations naturelles des températures et des précipitations ont modifié les milieux, les ressources disponibles et les conditions de vie des populations. Elles ne remettent cependant pas en cause le constat d'une tendance durable au

FormaV - document d'entraînement non officiel

réchauffement contemporain. Dans le document 1, Le Roy Ladurie situe le début d'une perturbation liée à l'industrialisation et souligne que ses effets deviennent particulièrement mesurables au XXe siècle, avec l'augmentation des rejets de CO_2. Il cite le recul des glaciers comme un signe observable. Il reconnaît que le lien entre activité humaine et réchauffement est moins évident pour le XIXe siècle, mais le juge aujourd'hui très probable. Cette analyse rejoint les connaissances scientifiques : la combustion du charbon, du pétrole et du gaz, ainsi que la déforestation et certaines activités agricoles, accroissent la concentration des gaz à effet de serre et renforcent l'effet de serre naturel. Le document rappelle qu'en 2015 la hausse moyenne estimée depuis 1850 était d'environ 0,9 °C ; ce chiffre doit être replacé dans la date de l'entretien. Il faut ainsi distinguer la variabilité naturelle du climat de la tendance contemporaine, principalement causée par les activités humaines.

Les évolutions climatiques ont des conséquences matérielles et géopolitiques. Le réchauffement accroît certains risques, notamment les vagues de chaleur, les sécheresses et les précipitations extrêmes, même si les effets varient selon les régions et les phénomènes. Le recul des glaciers et la diminution de certaines réserves de neige peuvent fragiliser l'approvisionnement en eau en aval. La montée du niveau marin menace les littoraux bas et les deltas, où se concentrent des villes, des terres agricoles et des infrastructures. Les rendements agricoles, la santé et les conditions d'habitation peuvent également être affectés. Ces risques ne provoquent pas mécaniquement des guerres ou des migrations : ils aggravent souvent des difficultés préexistantes et interagissent avec la pauvreté, les institutions, les conflits et les choix d'aménagement. Ils peuvent néanmoins intensifier des rivalités autour de l'eau, des terres ou de l'énergie et accroître les déplacements de population. Dans l'Arctique, le recul de la banquise rend certaines routes maritimes plus accessibles et nourrit des intérêts économiques et stratégiques concurrents. À l'échelle mondiale, le changement climatique pose la question de la justice climatique : les pays industrialisés ont historiquement contribué fortement aux émissions, tandis que de nombreux pays pauvres et certaines populations insulaires sont très exposés et disposent de moins de moyens pour s'adapter. Les négociations portent donc aussi sur la réduction des émissions, le financement de l'adaptation et la répartition des efforts.

Le caractère mondial du phénomène rend la coopération nécessaire, mais ne garantit pas son succès. Le document 2 en présente plusieurs étapes institutionnelles : le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est créé en 1988 et publie son premier rapport en 1990. Au sommet de la Terre de Rio, en 1992, est adoptée la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. La première Conférence des parties (COP) se tient en 1995. Le protocole de Kyoto est adopté en 1997 et entre en vigueur en 2005. Le document signale également le cinquième rapport du GIEC en 2014, l'adoption de l'accord de Paris en 2015 et son entrée en vigueur en 2016, ainsi que le rapport spécial du GIEC sur 1,5 °C en 2018. L'expertise scientifique nourrit ainsi la négociation politique. La frise représente les périodes d'engagement de Kyoto de façon schématique : la première période couvre juridiquement 2008-2012 et la seconde 2013-2020, même si les repères graphiques de la figure semblent les situer approximativement de 2008 à 2013, puis de 2014 à 2020. La frise montre la progression d'une gouvernance climatique, mais ne prouve pas que les objectifs sont atteints. Le protocole de Kyoto impose des objectifs de réduction aux pays industrialisés qui l'ont ratifié. L'accord de Paris vise à maintenir la hausse de la température bien en dessous de 2 °C et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C, mais les contributions nationales et leur mise en œuvre ne garantissent pas à elles seules l'atteinte de ces objectifs. Les accords reposent sur des compromis entre États aux intérêts et responsabilités différents. Les rivalités de développement, la dépendance aux énergies fossiles et les désaccords sur le financement freinent l'action collective.

En somme, les fluctuations climatiques appartiennent à la longue histoire de la Terre, mais le réchauffement contemporain se caractérise par une tendance durable à laquelle les activités humaines contribuent de manière majeure. Il affecte les ressources, les littoraux et les sociétés, avec des conséquences géopolitiques inégales qui peuvent exacerber des tensions sans les rendre inévitables. La chronologie du

FormaV - document d'entraînement non officiel

document 2 témoigne de la construction d'une coopération internationale, indispensable parce que le phénomène est mondial ; ses limites révèlent toutefois la difficulté de concilier les intérêts des États, les responsabilités historiques et la protection des populations les plus vulnérables.

Repères de la coopération climatique (document 2 et précisions chronologiques)

1988	Création du GIEC.
1990	Publication du premier rapport du GIEC.
1992	Sommet de la Terre de Rio : adoption de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.
1995	Première Conférence des parties (COP 1).
1997	Adoption du protocole de Kyoto.
2005	Entrée en vigueur du protocole de Kyoto.
2008-2012	Première période d'engagement du protocole de Kyoto.
2013-2020	Seconde période d'engagement du protocole de Kyoto.
2014	Publication du cinquième rapport du GIEC.
2015	Adoption de l'accord de Paris.
2016	Entrée en vigueur de l'accord de Paris.
2018	Publication du rapport spécial du GIEC sur 1,5 °C.

La figure du sujet est une chronologie sélective. Les périodes de Kyoto y sont représentées schématiquement ; leurs dates juridiques sont 2008-2012 et 2013-2020.

RÉPONSE À RETENIR

Les fluctuations climatiques sont anciennes, mais le réchauffement contemporain est une évolution durable principalement liée aux activités humaines depuis l'industrialisation. Ses effets sur l'eau, l'agriculture, les littoraux et les populations sont inégalement répartis et peuvent exacerber des tensions géopolitiques. La coopération internationale, construite notamment autour du GIEC, du protocole de Kyoto et de l'accord de Paris, est nécessaire mais se heurte aux divergences d'intérêts et aux difficultés de mise en œuvre.

Question Étude critique de documents 2

Sujet p. 5, 6

Le cyberespace, un espace conflictuel ? En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez que le cyberespace constitue un espace de conflictualité.

Démarche. Il faut montrer comment le cyberespace devient un milieu d'affrontement entre acteurs, puis expliquer les formes de conflictualité et leurs limites. La confrontation des documents est essentielle : le document 1 donne à voir une infrastructure concrète de renseignement, tandis que le document 2 propose une analyse générale des usages offensifs et des difficultés de régulation. Il faut distinguer espionnage, cyberattaque, cybercriminalité et guerre au sens du droit international.

Lecture critique des documents. Le document 1 est une capture d'écran de Google Street View prise en 2010 et consultée le 6 novembre 2020. Sa légende identifie une station d'écoute du réseau Echelon à Morwenstow, au Royaume-Uni. Echelon est présenté comme un système d'interception de communications

FormaV - document d'entraînement non officiel

privées et publiques, initié par les États-Unis pendant la guerre froide ; la base est gérée par les services britanniques. La photographie montre des antennes et un site clôturé, mais ne permet pas à elle seule d'observer les interceptions ni d'en mesurer l'ampleur. Elle donne surtout une matérialité territoriale à la surveillance des communications. Le document 2 est un extrait d'un article de Frédérick Douzet et Aude Géry, publié dans la revue *Hérodote*, vol. 177-178, en 2020. Les auteurs analysent la militarisation du cyberespace, les risques d'escalade et les obstacles à la régulation. Ils soulignent également que cet espace ne se réduit pas à la guerre et que les attaques menées jusqu'alors sont, selon eux, restées sous le seuil de la guerre au sens du droit international. Leur texte est une analyse argumentée, non un inventaire exhaustif des attaques ni une règle juridique permettant de trancher tous les cas.

Problématique fidèle au sujet : par quels acteurs et sous quelles formes le cyberespace constitue-t-il un espace de conflictualité ?

Plan argumenté. 1. Le cyberespace est un espace stratégique de renseignement et de puissance, comme l'illustre Echelon. 2. Il est devenu un milieu d'opérations offensives entre États et d'actions conduites par des acteurs non étatiques, avec des effets potentiellement importants sur les sociétés. 3. Les bénéfices du numérique coexistent avec des difficultés d'attribution, de qualification juridique et de coopération qui rendent la régulation complexe.

Rédaction proposée.

Le cyberespace désigne les réseaux numériques, les données et les infrastructures qui rendent possibles les communications et les services en ligne. Il n'est pas un espace immatériel détaché du monde : câbles, centres de données, antennes et stations d'écoute sont installés dans des territoires soumis à des autorités politiques. Les documents montrent deux dimensions de cette réalité : une installation de renseignement héritée de la guerre froide et une analyse contemporaine de la militarisation croissante des réseaux. Par quels acteurs et sous quelles formes le cyberespace constitue-t-il un espace de conflictualité ? Il est d'abord un espace de renseignement et de compétition stratégique, puis un milieu d'opérations offensives aux effets multiples, avant d'apparaître comme un espace dont la régulation est entravée par les rivalités et les incertitudes.

Le document 1 illustre l'ancienneté de la surveillance des communications à des fins de puissance. La station d'écoute de Morwenstow, au Royaume-Uni, appartient au réseau Echelon, initié par les États-Unis pendant la guerre froide et géré sur ce site par les services britanniques. L'interception de communications permet de rechercher des informations militaires, diplomatiques ou stratégiques : le renseignement est donc un enjeu de souveraineté et de rivalité entre puissances. La capture de 2010 montre plusieurs antennes au sein d'un site clôturé. Elle rend visible l'infrastructure matérielle nécessaire à la collecte de communications, mais ne prouve pas par elle-même quelles communications sont interceptées ni comment les données sont exploitées. Echelon relève de l'écoute des communications ; il ne faut pas le confondre avec une cyberattaque qui altérerait un système informatique. Les révélations d'Edward Snowden en 2013 concernant des programmes de renseignement américains et leurs coopérations ont ensuite mis en évidence les tensions entre sécurité des États, vie privée et libertés publiques. Le cyberespace est ainsi un espace d'espionnage, de collecte d'informations et de rapports de force, y compris en temps de paix.

La conflictualité prend aussi la forme d'opérations offensives qui visent des réseaux, des équipements ou des sociétés. Comme le soulignent Douzet et Géry dans le document 2, les États intègrent désormais le cyberespace à leurs stratégies et doctrines militaires ; ils peuvent chercher à espionner un adversaire, perturber ses services ou affaiblir ses capacités. L'attaque Stuxnet, découverte en 2010 et dirigée contre des centrifugeuses du programme nucléaire iranien, est souvent présentée comme un exemple d'opération numérique aux effets matériels, même si son attribution exacte a fait l'objet de débats. En 2015, une attaque informatique a provoqué des coupures d'électricité en Ukraine. Ces exemples montrent que des opérations menées par des réseaux informatiques peuvent affecter des installations physiques et la vie quotidienne. La

conflictualité ne se limite cependant pas aux États. Des groupes criminels commettent des vols de données, des fraudes ou des attaques par rançongiciel ; des groupes idéologiques peuvent mener des opérations de propagande ou de perturbation. Les attaques visant des systèmes publics, des entreprises ou des infrastructures peuvent désorganiser des activités et nourrir la défiance. Il faut néanmoins distinguer ces actions : une cyberattaque criminelle n'est pas automatiquement une opération militaire, et une campagne de désinformation ne relève pas nécessairement du sabotage informatique. Le cyberespace est donc un milieu de conflictualité multiple, où se mêlent espionnage, rivalité stratégique, criminalité et opérations d'influence.

Cette conflictualité est particulièrement difficile à maîtriser. Les réseaux traversent les frontières et une attaque peut emprunter des serveurs situés dans plusieurs pays. Il est souvent difficile d'identifier avec certitude son auteur, qui peut dissimuler son origine ou agir par l'intermédiaire de groupes privés. Cette difficulté d'attribution complique les représailles et la désignation d'un responsable. Elle rend également incertaine la qualification de l'acte : à partir de quel niveau de gravité une attaque constitue-t-elle un acte de guerre ou justifie-t-elle une réponse armée ? Le document 2 insiste sur ces seuils difficiles à déterminer et sur le risque d'escalade. Il souligne aussi une contradiction : le cyberespace transforme les modes de vie et les économies, mais les États continuent de préserver des capacités offensives et se défient les uns des autres. Les bénéfices du numérique dépendent pourtant de la sécurité des réseaux. Les négociations internationales, notamment dans le cadre des Nations unies, cherchent à établir des normes de comportement et à renforcer la coopération, mais le document décrit les rivalités de puissance et l'affaiblissement du multilatéralisme comme des obstacles. La formule des auteurs selon laquelle le cyberespace sert « d'abord » à faire la guerre est une thèse volontairement frappante : les réseaux ont aussi des usages civils, économiques, scientifiques et sociaux, et ne sont pas réductibles aux conflits. La conflictualité est une dimension majeure de cet espace, non sa seule fonction.

En conclusion, le cyberespace constitue bien un espace de conflictualité parce qu'il permet le renseignement, l'espionnage, des opérations offensives et des attaques visant des acteurs étatiques ou non étatiques. Echelon rend visible la dimension matérielle et stratégique de l'interception, tandis que l'article de Douzet et Géry met en évidence la militarisation et les risques d'escalade. Mais il ne s'agit pas d'un espace uniquement guerrier : ses usages civils sont essentiels. L'incertitude sur les auteurs, la difficulté à définir les seuils de gravité et la concurrence entre puissances rendent la coopération et la régulation indispensables, mais difficiles.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le cyberespace est un espace de conflictualité parce qu'il est un milieu de renseignement, d'espionnage et d'opérations offensives impliquant des États comme des acteurs non étatiques. Les attaques peuvent perturber des réseaux et des infrastructures, mais elles ne relèvent pas toutes de la guerre au sens juridique. L'attribution incertaine, les seuils de gravité difficiles à établir et les rivalités entre puissances compliquent la régulation. Le cyberespace demeure toutefois un espace aux usages civils et sociaux majeurs : il ne se réduit pas à la guerre.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2021/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2021-metropole-2-remplacement-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.